



PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 19 JANVIER 2026

Date de Convocation : 12 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de conseillers présents ou représentés par leur suppléant : 24

Nombre de votants : 24

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à 17h30, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 12 janvier 2026, s'est réuni au pôle intercommunal à Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

Etaient présents : Vincent HULOT, Valérie RADOU, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Jean-Jacques OREILLER, Fabienne RIVOL, Martine COTTIN, Daniel LEFEVRE, Jean-Claude LEVEL, Jean-Michel PAIN (*suppléant de Jean-Paul BROCHARD*), Dominique BROSSE, Pascal LEBRETON, Hugues BOMBLED, Stéphane BRUNET, Thierry DUBOIS, Mikaël FOUCHARD, Alain HORPIN, Gérard GALPIN, Josiane GARREAU, Eric POISSON, Claire PECHABRIER, Michel PATRY.

Absents excusés (pouvoir) : Christian LEMASSON, Mikaël JUPIN, Sylvie BOULLIER, Bruno BLOT (*suppléant de Sonia MOINET*), Linda GOISBAULT, Loïc CHAUMONT, Dominique DEFAY.

Assistait également Monsieur Éric BADIN, Directeur général de la 4CPS.

Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS, procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente de la 4CPS ouvre la séance.
Monsieur Stéphane BRUNET a été désigné Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Répartition des charges de personnel et indemnités d'élus dans les différents budgets annexes 2025
- 2) Subventions d'équilibre aux budgets annexes 2025
- 3) Versements d'avances du budget principal aux budgets annexes 2025
- 4) Information aux conseils communautaires des virements de crédits 2025
- 5) Décision modificative n°6 du Budget général exercice 2025
- 6) Décision modificative n°6 du budget annexe « gestion des déchets » exercice 2025
- 7) Décision modificative n°1 du budget annexe « ZA Conlie » exercice 2025
- 8) Tableau des effectifs au 01/01/2026
- 9) Lancement d'une consultation pour le marché de fourniture de repas adaptés aux 0-3 ans (multi accueils)
- 10) Adhésion à Santé au travail 72

- 11) Création d'un groupement de commande de pièges contre le frelon asiatique
- 12) Débat d'Orientations budgétaires 2026
- 13) Affaires diverses
- 14) Questions orales

Madame la Présidente rend hommage à Sonia MOINET, Vice-Présidente à l'action sociale, décédée le 20 décembre 2025 et demande aux conseillers communautaires de respecter une minute de silence.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 01/12/2025

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 08/12/2025

N° 2026001DEL

Objet : Répartition des charges de personnel et indemnités d'élus dans les différents budgets annexes 2025

Suite à l'affectation des charges de personnels dans les budgets annexes, le conseil communautaire est invité à reverser les sommes suivantes au budget principal au titre de l'exercice 2025 :

- Budget annexe « Sillé Plage » : 72 578 euros
- Budget annexe « enfance jeunesse » : 698 745 euros
- Budget annexe « gestion des déchets » : 443 211 euros
- Budget annexe « production d'électricité » : 1 938 euros
- Budget annexe « SPANC » : 7 440 euros.
- Budget annexe « régie tourisme » : 117 413 euros

Suite à l'affectation des indemnités d'élus dans les budgets annexes, le conseil communautaire est invité à reverser les sommes suivantes au budget principal au titre de l'exercice 2025 :

- Budget annexe « Sillé Plage » : 3 320 euros
- Budget annexe « enfance jeunesse » : 6 345 euros
- Budget annexe « gestion des déchets » : 5 922 euros
- Budget annexe « production d'électricité » : 423 euros
- Budget annexe « SPANC » : 423 euros
- Budget annexe « régie tourisme » : 3 320 euros

Après avoir entendu la présentation, Le conseil communautaire à l'unanimité valide la répartition des charges de personnels et indemnités des élus dans les différents budgets annexes.

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

N° 2026002DEL

Objet : Subventions d'équilibre aux budgets annexes 2025

Vu les comptes administratifs prévisionnels 2025 des budgets annexes, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer les subventions d'équilibre versées par le Budget principal aux budgets annexes au titre de l'exercice 2025 comme suit :

- Budget annexe « Enfance Jeunesse » : 595 395 euros
- Budget annexe « Sillé-Plage » : 168 677 euros
- Budget annexe « Régie Tourisme » : 149 682 euros

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

Objet : Versements d'avances du budget principal aux budgets annexes 2025

Le conseil communautaire à l'unanimité prend acte de la nécessité d'apurer les déficits en section d'investissement du budget annexe « ZA 4C 3ème Tranche Conlie » par le versement d'une avance du budget général au budget annexe « ZA 4C 3ème tranche Conlie » pour 338 049.48 €

Les avances, remboursables, seront imputées sur l'exercice 2025 :

- en dépenses d'investissement à l'article 27638 autres créances immobilisées – autres établissements publics du budget général
- en recettes d'investissement à l'article 16876 autres dettes – autres établissements publics aux budgets annexes

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

Objet : Décision modificative N° 02 au Budget Primitif exercice 2025 du Budget Tourisme (45015)

Afin de pouvoir régulariser des écritures sur l'exercice 2025 il convient de procéder à une modification budgétaire permettant la saisie des écritures comptables correspondantes.

Après avoir entendu la présentation et la modification à apporter au Budget Primitif exercice 2025 du Budget Tourisme, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification N° 02 au budget primitif exercice 2025 du Budget Tourisme présenté comme suit :

Dépenses

Chapitre 20	2051	Concession et droits similaires	- 1 077,00 €
Chapitre 040	13913	subv investissement actif amorti – département	+ 228,00 €
Chapitre 040	139148	Subv investissement actif amorti – autres communes	+ 152,00 €
Chapitre 040	139178	Subv investissement actif amorti – autres fonds européens	+ 697,00 €

Recettes

042	777	quote-part de subvention	+ 1 077,00 €
Recettes 73	73111	impôts directs locaux	- 1 077,00 €

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

Objet : Décision modificative n°6 du budget annexe « gestion des déchets » exercice 2025

Considérant la réalisation d'écriture comptable pour l'admission en non-valeur 2025,

Il convient de procéder à la modification budgétaire suivante

Fonctionnement

Chapitre 65 compte 6542 : + 900 €

Chapitre 011 compte 604 : - 900 €

Après avoir entendu la présentation et la modification à apporter au Budget Primitif exercice 2025 du Budget gestion des déchets, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification N° 6 au budget primitif exercice 2025 du Budget gestion des déchets.

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

Objet : Décision modificative n° 1 du budget annexe « ZA Conlie » exercice 2025

Considérant la réalisation d'écriture comptable pour l'intégration des travaux réalisées sur la ZA de Conlie dans les stocks 2025,

Il convient de procéder à la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011compte 6045 : + 234 370 €

Recettes

Chapitre 042 compte 7133 : + 234 370 €

Investissement

Dépense

Chapitre 040 compte 3355 : + 234 370 €

Recettes

Compte 16876 : + 234 370 €

Après avoir entendu la présentation et la modification à apporter au Budget Primitif exercice 2025 du Budget ZA de Conlie, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification N° 1 au budget primitif exercice 2025 du Budget ZA de Conlie.

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

N° 2026007DEL**Objet : Tableau des effectifs au 01/01/2026**• **Agents titulaires & stagiaires :**

Cadre d'emploi	Grade	Cat .	Poste	Poste pourvu au 1 ^{er} janvier 2026	Dont TNC	Dont temps partiel
Filière administrative						
<i>Attaché Territorial</i>	<i>Attaché Principal</i>	<i>A</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Attaché Territorial</i>	<i>A</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>Rédacteur principal 2^e classe</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Adjoint Administratif Territorial</i>	<i>Adjoint administratif Principal 1^{ère} cl</i>	<i>C</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint Administratif Territorial</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>C</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Filière Technique						
<i>Technicien</i>	<i>Technicien Territorial Principal 1^{er} C</i>	<i>B</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Technicien Territorial Principal 2^{ème} C</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Technicien Territorial</i>	<i>B</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Agent de Maîtrise Territorial</i>	<i>Agent de Maîtrise principal</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Agent de Maîtrise</i>	<i>C</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Adjoint Technique Territorial</i>	<i>Adjoint Technique Principal 1^{er} C</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1 (20h)</i>	<i>0</i>

	Adjoint Technique Principal 2è C	C	2	2	1 (11h)	0
	Adjoint Technique	C	6	4	0	0
<i>Filière culturelle</i>						
<i>Professeur d'enseignement artistique</i>	<i>Professeur d'enseignement artistique Classe normale</i>	A	1	0	0	0
<i>Assistant d'Enseignement Artistique</i>	<i>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1èC</i>	B	5	4	4 (7.5h/ 7h/11h /12.5h)	0
	<i>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2èC</i>	B	1	1	1 (7h)	0
<i>Filière Animation</i>						
<i>Animateur Territoriaux</i>	Animateur	B	2	1	0	0
<i>Adjoint d'Animation</i>	Adjoint d'Animation Ppal 1è C	C	1	1	0	1
	Adjoint d'Animation Ppal 2è C	C	3	2	0	0
	Adjoint Territorial d'Animation	C	7	4	2 (28h/1 7.5h) et 2 dispos	0
<i>Filières Sociale et Médico-sociale</i>						
<i>Educateurs de Jeunes Enfants</i>	Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	A	1	1	0	1
	Educateur de Jeunes Enfants	A	3	2	2 dispo	1
<i>Auxiliaire de puériculture</i>	Auxiliaire de puériculture Classe normale	B	3	1	0	0

• **Agents Non Titulaires :**

Correspondance Grade/Emploi	Cat.	Filière/Service	Poste pourvu au 1 ^{er} janvier 2022	Durée contrat	Type de contrat
Agents contractuels de droit public sur emploi permanent					
Attachés territoriaux	A	Administrative/Aménagement	1 TC	3 ans (fin 21/11/2027)	Art. 3 – 3 2°
Attachés territoriaux	A	Administrative/dév touristique	1 TC	1 an (fin 31/12/2026)	Art. 3 – 3 2°
Rédacteur	B	Administration / comptabilité-paie	1 TC	1 an (fin 26/07/2026)	Art 3-3-2°
Technicien	B	Cartographie	1TC	6 mois 15/09/2026	Art 3-1°
Adjoint Technique Territorial	C	Gestion des déchets Gardien déchetterie Service technique Gardien déchetterie	2 TC 2TNC	1 an 30/11/2026 1 an 31/12/2026 1an 28/02/2026 1 an 30/11/2026	Art. 3 -2 Et 3-3-4°
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	B	Assistant enseignement artistique	6TNC 2h/4h/1 2h/ 18.5h/4h /5h	1 an (fin 31 août 2026)	Art. 3-2 Art. 3 - 3 4°
Auxiliaire de Puériculture	B	Multi Accueil	1 TC	1 an (fin 31/12/2026)	Art. 3 - 2
Educatrice de jeunes enfants	A	Multi Accueil	3TC	31/08/2026	Art 3-1°
Adjoint d'animation	C	Multi Accueil	1TNC (28h)	31/08/2026	Art 3-1°
Contrats à Durée Indéterminée					
Attachés	A	Cybercentre/SIG/Communic	1 TC	/	3 – 4 II

<i>territoriaux</i>		<i>ation</i>			
<i>Educateur de Jeunes Enfants</i>	<i>A</i>	<i>Relais d'assistantes maternelles</i>	<i>1 TNC</i>	<i>/</i>	<i>3 – 4 II</i>
<i>Auxiliaire de Puériculture</i>	<i>B</i>	<i>Multi Accueil</i>	<i>1 TC</i>	<i>/</i>	<i>3 – 4 II</i>
<i>Pof. Ens. Artist. Classe Normale</i>	<i>A</i>	<i>Direction Ecole de musique</i>	<i>1TC</i>	<i>/</i>	<i>L332-9/332-10</i>
<i>Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique</i>	<i>B</i>	<i>Ecole de Musique</i>	<i>1TC 2 TNC (8.25h/1 2h)</i>	<i>/</i>	<i>3 – 3 dernier alinéa</i>
<i>Apprentis</i>					
<i>EJE CAP Petite enfance Gestion des déchets</i>		<i>Multi Accueil Environnement</i>	<i>3TC</i>	<i>3 ans 29/08/2026 2 ans 30/07/2027 1 an 15/09/2026</i>	

Après avoir entendu la présentation, le conseil communautaire à l'unanimité valide le tableau des effectifs au 01/01/2026.

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

N° 2026008DEL

Objet : Lancement d'une consultation pour le marché de fourniture de repas adaptés aux 0-3 ans (multi accueils)

Considérant l'échéance du contrat de fourniture de repas de de la collectivité au 31 mars 2026.

Vu le montant estimatif du marché sur une durée de 3 ans,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la présidente à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, relative au marché de fournitures de repas adaptés aux 0-3 ans pour les multi accueils, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

N° 2026009DEL

Objet : Adhésion à Santé au travail 72

Suite au courrier du Centre de Gestion de la Sarthe en date du 24 novembre 2025 nous informant de la possibilité d'adhérer à Santé au Travail 72 à compter du 1er janvier 2026

Vu :

- le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 136-1 et L.812-3 à L.812-5,
- le code du travail,

- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la proposition de convention de santé au travail 72 pour cette adhésion

Vu l'avis favorable du CST en date du 17 décembre 2025

Chaque employeur public territorial est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents, et doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Dans ce cadre, il peut conclure une convention avec un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Santé au travail 72 est un SPSTI et dispose de l'agrément nécessaire pour permettre aux médecins du travail d'exercer régulièrement.

Il est proposé de confier à Santé au Travail 72, pour les agents de la collectivité, les missions de service de médecine professionnelle et préventive dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération.

Le conseil communautaire décide à la majorité (une abstention) de :

- valider l'adhésion à Santé au travail 72
- approuver la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,
- autoriser la Présidente à signer cette convention,

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

N° 2026010DEL

Objet : Création d'un groupement de commande de pièges contre le frelon asiatique

Dans la perspective de la lutte contre les frelons asiatiques dans les communes du territoire de la 4CPS, un partenariat avec le GDSA72 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Sarthe) peut être mis en place.

Ce partenariat permet de participer au plan national de lutter contre le frelon asiatique (espèce invasive) qui prévoit un piégeage des fondatrices au printemps.

De ce fait, la commune investit dans des pièges sélectifs qu'il convient de placer sur le territoire communal.

Une commande groupée d'achat peut être envisagée à l'échelon des communes du territoire communautaire pour la mise en place de pièges sur les communes.

Le piège envisagé, après recommandation de Mr Rossignol, correspondant local du GSDA 72, est un piège sélectif de type japonais dont le prix varie entre 30 € et 32 € TTC selon le nombre de pièges achetés par ce groupement.

Les groupements de commande ont pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive, elle est signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Cette convention désigne un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Ce coordonnateur serait pour ce groupement de commande la communauté de Communes

Chaque collectivité réglera directement ensuite directement le fournisseur sélectionné, en fonction du nombre de pièges commandé par la commune.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

- Approuver la création d'un groupement de commande avec les communes du territoire de la 4CPS pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de pièges à frelons ;
- Valider l'adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de pièges à frelons

- Valider la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du pays de Sillé, représentée par le Présidente, Valérie RADOU en tant que coordonnatrice du groupement de commandes ;
 - Autoriser Mme la Présidente à signer la convention de groupement de commandes et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
 - Autoriser Mme la Présidente à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision
- Un modèle de délibération sera envoyé aux Maires.

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

N° 2026011DEL

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

L'assemblée délibérante prend acte de la présentation et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

N° 2026012DEL

Objet : Priorisation des projets DETR 2026 pour la 4CPS

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et / ou Fonds Verts, pour l'année 2026 les projets inscrits au CRTE de la 4CPS et susceptibles d'être éligibles sont :

- Construction d'un gymnase d'arts martiaux à Domfront en Champagne
- Rénovation des menuiseries extérieures du Restaurant l'Embarcadère sur le site naturel classé du Lac de Sillé

Le conseil communautaire décide de définir l'ordre de priorité suivant :

1 – Construction d'un gymnase d'arts martiaux à Domfront en Champagne (2^{ème} enveloppe de 500 000 euros)

2 – Rénovation des menuiseries extérieures du Restaurant l'Embarcadère sur le site naturel classé du Lac de Sillé

Pour chacun de ces projets, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique ou Fonds verts pour l'année 2026
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Transmis au contrôle de légalité le 23.01.2026

Dél. N°2026001DEL
Dél. N°2026002DEL
Dél. N°2026003DEL
Dél. N°2026004DEL
Dél. N°2026005DEL
Dél. N°2026006DEL
Dél. N°2026007DEL
Dél. N°2026008DEL
Dél. N°2026009DEL
Dél. N°2026010DEL
Dél. N°2026011DEL
Dél. N°2026012DEL

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Valérie RADOU, Présidente, lève la séance à 20 heures 20.

Vu pour être affiché le 26 janvier 2026 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

La Présidente

Mme Valérie RADOU

